

Ref : CA2017/68

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2017

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES «GRANDES MASSES »
DU BUDGET 2018 DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 octobre 2017 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Entendu l'exposé de Mme Laville, vice-présidente du conseil d'administration et de Mme Onillon, directrice des affaires financières de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE les grandes masses du budget 2018 telles que présentées en document ci-joint à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 20 octobre 2017.

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	17
Nombre d'abstentions	13
Nombre de suffrages exprimés	22
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 24/11/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 10/11/2017